

CHARGÉ DE MISSION GSUP – AGENT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (H/F)

Métier:

Chargée / Chargé de développement territorial

Collectivité:

COMMUNE SAINT-PRIEST

Telephone:

04.72.23.48.48

Fax:

04.72.23.48.00

Grade:

Attaché

Famille de métier:

Développement territorial

Cadre d'emplois:

Attaché

Catégorie:

A

Service:

**DIRECTION RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOLIDARITÉS (DSRU) - POLITIQUE DE LA VILLE
ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

Temps de travail:

35h00

Missions:

Les nouveaux périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été fixés par décret (n°2014-1750 du 30 décembre 2014). Ainsi, la Ville de Saint Priest en compte désormais 3 où sont recensés 20 % des habitants du territoire (quartiers de Bel Air, Garibaldi et Bellevue). 2 autres quartiers (Beauséjour, Centre ville) sont quant à eux classés en quartiers de veille active (50 % de la population). Par cette spécificité territoriale, vous interviendrez en qualité de Chargé de mission GSUP sur le secteur Bel Air/Garibaldi, et d'Agent de développement territorial sur le secteur Bellevue/Centre ville/Beauséjour, en lien étroit avec les équipes projets pilotés par 2 Directeurs de projets territoriaux de la Métropole.

Au sein de la DSRU, placé sous l'autorité hiérarchique de la Directrice Politique de la Ville et Renouvellement Urbain, vous serez chargé de la coordination et de l'accompagnement des projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires. Pour ce faire, vous serez amené à proposer des modes opératoires innovants et à participer aux différentes instances.

- Chargé de mission GSUP

- o Elaborer et assurer le suivi des conventions relevant du volet Cadre de vie (conventions cadre GSUP, exonération TFPB, conventions financières, etc.)
- o Coordonner les acteurs locaux en matière d'entretien et de propreté des espaces (nettoyage, gestion des ordures ménagères et enlèvement des encombrants)
- o Définir et instruire techniquement le programme TFPB des bailleurs sociaux (BMH et ALLIADE), rédiger la convention correspondante
- o Accompagner les actions de concertation avec les habitants
- o Assurer l'articulation avec les actions d'animation territoriales des acteurs et services
- o Accompagner les réhabilitations et résidentialisations des bailleurs sociaux (EMH et ALLIADE)

- Agent de développement territorial

Cette fonction consiste plus particulièrement à impulser, animer et conduire une dynamique en matière de développement social et à coordonner des actions thématiques en réponse aux problématiques du territoire.

Dynamique territoriale :

Animation du volet social du projet de territoire

- Animer le projet de territoire à partir d'une réalisation continue du diagnostic social et de la mobilisation des acteurs locaux
- Aider à la définition des orientations politiques de la collectivité
- Instruire les programmations annuelles Politique de la Ville (accompagnement des opérateurs, étude des demandes, participation aux instances d'arbitrage et de pilotage, suivi et évaluation des actions financées)
- Assurer la cohérence de l'intervention en matière de développement social et des différents dispositifs, avec les services de droit commun des différents signataires du Contrat de Ville et les partenaires du territoire

Animation du réseau d'acteurs locaux et des dispositifs de concertation

- Impulser la coopération entre partenaires, mobiliser et animer le réseau des partenaires locaux autour de thématiques communes, notamment dans le cadre des groupes territoriaux, de groupes techniques, ou commissions thématiques
- Apporter un appui méthodologique à la mise en œuvre des actions portées par les structures de quartier
- Favoriser les projets et initiatives des habitants, les projets construits en coopération entre les habitants et les équipements de quartier
- Intervenir dans la définition et la révision des conventions d'objectifs et de moyens de la Ville avec

les associations et équipements associatifs partenaires du projet territorial
Élaboration des projets participatifs, culturels liés à la mémoire du quartier Centre ville et accompagnement de la transformation urbaine Actions thématiques :
Tenir le rôle de Référent pour l'équipe globale (équipe Centre ville et équipe Bel Air) sur certaines thématiques transversales
Représenter l'Emous dans certains dispositifs ou démarches partenariaux (Ville Vie Vacances (VVV), PEDT, CTG, commission jeunesse)

Profil:

- Formation supérieure de niveau I en Développement local ou Politique de la Ville
- Expériences en collectivité territoriale et notamment en Politique de la Ville appréciées
- Connaissance du rôle et attribution des acteurs et partenaires institutionnels du développement territorial
- Méthode d'analyse et de diagnostic participatif
- Maîtrise de la méthodologie de projet
- Capacité à établir et mettre en place des outils de suivi et de reporting
- Techniques d'animation et de communication
- Capacité à travailler en transversalité et en équipe pluridisciplinaire
- Etre force de propositions
- Aisance relationnelle et esprit d'équipe
- Aisance rédactionnelle et capacité de synthèse
- Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, présentations diaporama, etc)
- Permis B exigé

Destinataire:

Adresser votre lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitæ avant le 28 février 2022.

Par mesure de précaution sanitaire, merci de privilégier les candidatures par voie dématérialisée (par mail à rh.recrutement@mairie-saint-priest.fr)

COMMUNE DE SAINT-PRIEST
PLACE CHARLES OTTINA
B.P. 330
69801 ST PRIEST CEDEX

Candidature en ligne:

Non

Cette offre a été enregistrée le 28 janvier 2022.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 28 février 2022.

Poste libre à compter du : 1 avril 2022.

A noter : si une date limite de dépôt des candidatures figure dans cette offre, il est inutile de postuler après cette date.

URL source: <https://www.cdg69.fr/offres/2022-1-5982>